

TEST DE CLASSEMENT DE FRANÇAIS

le lundi 10 janvier 2010 à 18h30 aux locaux 182 et 190 Jean-Cadieux (Administration)

Modalités du **test de classement en français** :

- La passation de ce test est obligatoire pour les nouvelles étudiantes et les nouveaux étudiants admis dans un programme d'études menant à l'obtention d'un premier baccalauréat à l'Université de Moncton. Il sera impossible de s'inscrire à des cours de français avant d'avoir effectué le test de classement.
- Seules les personnes suivantes sont exemptées de cette épreuve: celles qui ont terminé le cégep, obtenu le DEC et réussi l'épreuve uniforme de français; celles qui ont terminé le Baccalauréat international (BI) et qui ont obtenu un résultat d'au moins 5 sur 7 au cours Français A1 (niveau supérieur).
- Pour accéder au test de classement, l'étudiante ou l'étudiant devra avoir en sa possession les éléments suivants : une **pièce d'identité avec photo**, son **adresse courriel** de l'Université de Moncton et son **mot de passe** activés. ***
- Pendant le test, aucun outil de références ou de correction n'est permis (sauf aux personnes ayant un handicap).
- Les résultats seront disponibles dans Maniweb sous la section "renseignements étudiants" et la rubrique "enregistrements étudiants".
- Les personnes qui obtiendront un résultat faible au test de classement ne pourront pas s'inscrire à l'un des deux cours obligatoires du programme de formation linguistique. Elles devront préalablement suivre le cours de mise à niveau de 3 crédits, FRAN 1003 Éléments de grammaire moderne.
- Les personnes qui obtiendront un résultat très faible au test de classement devront suivre le cours de mise à niveau de 6 crédits, FRAN 1006 Grammaire moderne, avant de pouvoir suivre les cours obligatoires.

Exigences de la formation linguistique en français

- Les deux cours suivants sont obligatoires dans tous les programmes de baccalauréat ; **FRAN 1500 Communication orale** et **FRAN 1600 Communication écrite**.
- Les personnes suivantes sont admissibles à des équivalences de cours:
 - a) Celles qui ont terminé le Baccalauréat international (BI) et qui ont obtenu un résultat d'au moins 5 sur 7 au cours Français A1 (niveau supérieur) recevront automatiquement des équivalences pour ces deux cours.
 - b) Celles qui ont étudié pendant une année complète dans une autre université, qui ont suivi et réussi des cours de français pourront être admissibles à des équivalences. Elles devront fournir les documents (photocopies) à l'appui : relevés de notes et descriptions des cours de français suivis.
 - c) Celles qui détiennent un diplôme d'études collégiales du Québec (DEC) et qui ont réussi l'épreuve uniforme de français recevront des équivalences pour le cours FRAN 1600 Communication écrite et elles seront admissibles à des équivalences pour le cours FRAN 1500 Communication orale. Elles devront fournir les documents (photocopies) à l'appui : relevé de notes et description du cours de communication orale suivi.

Pour plus de renseignements, communiquer avec le Secteur langue au 858-4465.